

# Association Pro Santé des communes de l'Entre-deux-lacs

## Procédure pour obtenir un soutien financier

### **Peut faire l'objet d'un soutien financier :**

*L'activité ou le projet visant la promotion de la santé globale et qui répond aux critères ci-dessous:*

- Est mis sur pied par une association, une fondation, une structure ou autres groupements sans but lucratif,
- se situe sur le territoire de l'Entre-deux-Lacs (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, Le Landeron, Lignièrès, Saint-Blaise, La Tène),
- contribue concrètement à la promotion de la santé psychique, physique ou/et sociale,
- doit être gratuit ou de somme symbolique pour les personnes en bénéficiant.

### **Montant du soutien financier:**

Au maximum CHF 2000.- par activité ou projet.

### **Une demande motivée comprend:**

- Nom de l'association, la fondation ou la structure,
- personne de contact et coordonnées,
- un budget détaillé,
- une description exhaustive du projet ou de l'activité,
- le nombre de personnes concernées,
- le-s village-s concerné-s,
- la période concernée,
- l'impact attendu du projet ou de l'activité sur la promotion de la santé globale,
- le(s) moyen(s) de communication envisagé(s) pour faire connaître le projet ou l'activité.

Cette demande doit être adressée par courriel à:

Association Pro Santé, Commune de St-Blaise, Grand Rue 35, 2072 St-Blaise  
Commune.Saint-Blaise@ne.ch

**Les délais pour le dépôt du dossier sont fixés aux 30 avril et 30 octobre.**

**Le dossier doit être déposé avant le début du projet.**

Pour l'association Pro Santé  
Marc Renaud, président

Saint-Blaise, le 25 novembre 2022